

L'OFFICIEL 34

N° 2 / mars 2011 / semestriel / Magazine du MEDEF



Mouvement
des entreprises de France
MEDEF Montpellier-Sète-Centre-Hérault



Union
Pour les
Entreprises
UPE 34

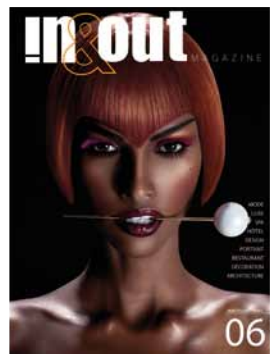
in&out MAGAZINE

MODE | HÔTEL | SPA | DESIGN | PORTRAIT | RESTAURANT | DÉCORATION | ARCHITECTURE | LUXE

1^{er} Magazine de Prestige en Languedoc-Roussillon

www.inandout-magazine.com

Contact | Alain Protzel 06 61 13 24 61





iPad

Un appareil magique et révolutionnaire, à un prix incroyable. À partir de 508,56€

Disponible chez iTribu



© Geoffrey Mazars



M. ANDRE DELJARRY

► MOT DU PRÉSIDENT

Dynamique économique :
Préoccupations majeures du MEDEF Montpellier / Sète / Centre / Hérault-UPE 34

Mes chers amis, chers adhérents

L'actualité nous montre tous les jours l'aspiration profonde des peuples à jouir d'une plus grande liberté. Parmi les valeurs de la liberté, celle qui nous paraît la plus fondamentale est la liberté d'entreprendre. Car entreprendre, c'est oser les remises en cause, c'est affirmer ses responsabilités, c'est donner libre cours à son imagination, c'est refuser la résignation. L'entrepreneur est celui qui met toute son énergie au service de son entreprise mais aussi au service de l'intérêt général par la création d'emplois, par la relance des investissements, par la production du meilleur service...

C'est dans le but de promouvoir l'entrepreneuriat que le MEDEF Montpellier / Sète / Centre / Hérault-UPE 34 travaille sur de nombreuses commissions de travail avec des thèmes variés (économique, infrastructure, juridique, social et sociétal...). C'est en instaurant une dynamique collective et en adoptant une approche consensuelle que nous gagnerons les batailles aux vrais enjeux. Soyons vaillants, et ainsi, rien ne nous sera impossible.

L'entreprise, c'est la vie et entreprendre c'est la conserver !

Le Président, André Deljarry

L'OFFICIEL 34

N° 2 / Magazine du medef

DIRECTEUR DE PUBLICATION

M. André Deljarry
Président

RÉDACTION

M. Mohamed Afennich
Secrétaire Général
Mme Yolande Desandre
Chargée de Communication

SIÈGE SOCIAL

MEDEF
113, Allée Jean-Anouilh - BP 45117
34073 Montpellier Cédex 3
Tél. 04 67 69 16 06
Fax. 04 67 69 10 09
mafennich@medef-montpellier.com

SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET RÉGIE PUBLICITAIRE

Sté ID'PRESS
Alain Protzel / Fabien Szacik
06 61 13 24 61
idpress@dbmail.com

SERVICE COMMERCIAL

Isabelle Hermier

DIRECTION ARTISTIQUE

PIXART IMAGES Communication
Geoffrey Mazars

IMPRIMEUR

Imprimerie Clément 

TIRAGE / PÉRIODICITÉ

25 000 exemplaires / Semestriel

SOMMAIRE

N°2
Mars.
2011

INFO NATIONALE

4 ÉCONOMIE

Des mesures visant à améliorer la compétitivité industrielle.

SOCIAL

Amendements adoptés concernant les charges sociales sur les entreprises.

JURIDIQUE

Decret N° 2010 - 1305 du 29 Oct. 2010 relatif au mode de calcul des indemnités journalières.

6 VIE SYNDICALE

Mesures financières en faveur des TPE / PME prolongées d'une année.

INFO RÉGIONALE

7 LA COMMISSION HANDICAP

Informations auprès des Chefs d'Entreprise sur l'emploi des personnes handicapées.

URSAFF

Victoire du MEDEF Montpellier - Sète - Centre - Hérault.

8 LES COMMISSIONS UPE 34 / MEDEF

Comment s'impliquer au sein des différentes commissions ?

MAISON DE L'EMPLOI

Un lieu de concertation, de coordination pour la définition de projets du Haut Canton.

9 LE POINT D'ACCUEIL - AGEFICE

Bénéficiez d'une prise en charge par l'AGEFICE pour une formation.

10 AGENDA : Tous les Rendez-vous annuels.

ECONOMIE



Des mesures visant à améliorer la compétitivité industrielle

Dans le prolongement des états généraux de l'industrie, le Gouvernement avait commandé à Laure de la Raudière (UMP, Eure-et-Loir) un rapport pour engager de nouvelles simplifications administratives pour les PME. Dans son rapport présenté le 27 octobre 2010, la députée fait le constat que la réglementation est complexe, trop évolutive et parfois plus contraignante que dans d'autres pays européens. Elle relève également un manque d'accompagnement des entreprises ainsi que des délais d'instruction administrative trop longs.

► L'amélioration de l'accompagnement des industriels

Pour simplifier les démarches nécessaires d'implantation d'un site industriel, il est proposé que le préfet désigne officiellement un chef de projet, le sous préfet d'arrondissement, pour tout projet industriel qui le nécessite.

Par ailleurs, il est proposé de disposer d'un portail internet unique d'accès à la réglementation applicable. Enfin, d'ici 2012, les entreprises ne transmettront plus qu'une seule fois l'ensemble des informations de base qui leurs sont réclamées par divers services administratifs.

► L'allègement des procédures environnementales

La réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) constitue un volet majeur des relations entre l'industrie et l'administration. Aussi, il est proposé d'étendre le régime de l'enregistrement, moins lourd que la procédure d'autorisation, à un nombre plus important de sites industriels. Il s'ajoute la dématérialisation de toutes les procédures ICPE par la mise en place d'un système de consultation par Internet de l'avancement des procédures d'instruction des dossiers.

SOCIAL

La commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a procédé les 19 et 20 octobre 2010 à l'examen du PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) pour 2011. Plusieurs amendements ont été adoptés concernant les charges sociales pesant sur les entreprises :

- Modification du régime social des indemnités de départ (rupture à l'initiative de l'employeur, départ volontaire, rupture conventionnelle),
- Augmentation du taux de la contribution patronale et salariale sur les attributions gratuites d'actions,
- Non assujettissement à la nouvelle contribution salariale sur les retraites supplémentaires à prestation définies « retraites-chapeau ».
- La commission des Finances a également adopté un amendement créant une surtaxe de 5 % sur les revenus du patrimoine, dont le rendement pourrait s'élever à 5 milliards d'euros pour le budget de l'Etat en 2011.
- Création d'une taxe sur le chiffre d'affaire des cigarettiers.



JURIDIQUE

Décret n° 2010-1305 du 29 octobre 2010 relatif au mode de calcul des indemnités journalières dues au titre de la maladie, de la maternité et des accidents du travail et maladies professionnelles.

Les publics concernés sont : vos salariés ayant interrompu leur activité professionnelle en raison d'une maladie, d'une maternité, d'une paternité, d'une adoption, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et percevant des indemnités journalières.

Le calcul change !!!

En effet, le décret modifie le mode de calcul des indemnités journalières. Auparavant, le gain journalier servant de base au calcul des indemnités journalières maladie, maternité, paternité et adoption était égal à 1/90 du salaire brut des trois mois précédant l'interruption de travail (et celui des indemnités journalières dues en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle à 1/30 du salaire brut du dernier mois). Cela revenait donc à calculer ces indemnités sur 360 jours. L'indemnité journalière étant due pour chaque jour, ouvrable ou non, celle-ci est calculée depuis le 1er décembre 2010 sur 365 jours.



LA JOIE TOURNE SON ROAD MOVIE.

Imaginez un décor sans limite. Premier plan sur l'élégance et le dynamisme de la nouvelle BMW X3. Focus sur son coffre de 550 litres et son espace modulable qui s'adaptent aisément, quel que soit le scénario. Travelling sur les technologies EfficientDynamics : la nouvelle BMW X3 xDrive20d ne consomme que 5,6 l/100 km en cycle mixte et n'émet que 149 g de CO₂/km pour une puissance de 184 ch. Ainsi, liberté et plaisir de conduire sont en haut de l'affiche. www.bmw.fr/x3

NOUVELLE BMW X3.

BMW EfficientDynamics

BMW X3 xDrive20d | 5,6 l/100 km | 149 g de CO₂/km

Road movie : film voyage. Travelling : panoramique.

AUTO MEDITERRANEE

128, Rue de l'Industrie - 34070 MONTPELLIER - Tél : 04 67 06 88 04



www.groupe-grim.com

L'Estrambord

RESTAURANT • BAR • LA GRANDE MOTTE

Vous accueil dans un cadre atypique inspiré du style « Gaudi »



- Séminaires
- Réceptions Privées
- Soirées événementielles
- Bar Lounge
- 2 Terrasses de 100m² avec bar extérieur

A deux pas de la plage,
avec vue sur le port

8, quai Georges Pompidou • 34280 La Grande Motte
Tél. 04 67 56 50 50 • www.lestrambord.com

VIE SYNDICALE

Laurence PARISOT



LOI DU 15 OCTOBRE 2010 COMPLETANT LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA DEMOCRATIE SOCIALE ISSUES DE LA LOI DU 20 AOUT 2008.

Loi du 15 Octobre 2010 complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale issues de la loi du 20 août 2008. La loi du 20 août 2008 a créé une obligation de négociation au niveau national interprofessionnel pour définir avant le 30 juin 2009, les moyens : de renforcer l'effectivité de la représentation collective du personnel dans les petites entreprises ; et d'y mesurer l'audience des organisations syndicales.

Le Medef s'était opposé, depuis le début, à toute forme de représentation dans les TPE de moins de 11 salariés au motif que ni la position commune ni la loi ne visaient cette représentation, mais seulement le renforcement des modes de représentations existants, car en raison même de la taille de ces entreprises, les échanges sont quotidiens et le dialogue permanent.

LE PROJET DE LOI INITIAL DU GOUVERNEMENT

En l'absence d'accord des partenaires sociaux, le Gouvernement a élaboré, dès le mois d'avril 2010, un projet de texte sur le dialogue social dans les TPE, déposé au Sénat le 12 mai 2010, dans le cadre d'une procédure accélérée.

La forte mobilisation du MEDEF et de son réseau territorial et des fédérations a permis d'éviter la mise en place de ces commissions paritaires locales de représentation des salariés des TPE et d'aboutir au compromis suivant :

LE COMPROMIS :

Le texte voté par le Parlement met en place les dispositifs suivants :

► Mesure de l'audience

Un scrutin spécifique pour les salariés des entreprises de moins de 11 salariés sera organisé au niveau régional, par voie électronique ou par correspondance, selon des modalités fixées par décret. Il aura lieu tous les 4 ans, la composition du collège électoral étant arrêtée au 31 décembre de l'année précédant le scrutin. Les salariés seront répartis en deux collèges, « cadres » et « non cadres ».

Il s'agira d'un vote sur sigle, les salariés votant pour un syndicat et non pour une liste de candidats.

Les résultats de ce scrutin seront agrégés avec ceux issus de la mesure de l'audience prévue par la loi du 20 août 2008, par branche et au niveau national interprofessionnel.

► Commissions paritaires locales

Le projet de création de nouvelles instances dédiées à été abandonné. Le compromis a abouti à ce que le texte renvoie aux commissions paritaires locales déjà prévues par le Code du Travail à l'article L2234-1. Ces commissions sont facultatives dans la mesure où leur mise en place est subordonnée à la conclusion d'accords.

Ces accords pourront, d'une part, tenir compte des résultats de la mesure de l'audience pour fixer leur composition et, d'autre part, déterminer quelles seront les missions de ces commissions parmi celles prévues à l'article L2234-1 du Code du Travail et ainsi fixer leur champ de compétences.

Mesures financières en faveur des TPE/PME prolongées d'une année

Prolongation du dispositif limitant l'impact financier pour les entreprises du franchissement des seuils de 10 et 20 salariés

L'amendement prolonge donc pour l'année 2011 les mesures mises en place par l'article 48 de la loi de modernisation de l'économie du 4 Août 2008 limitant pour les entreprises l'impact financier de l'atteinte ou du franchissement de certains seuils exprimés en nombre de salariés (10,11,19 ou 20 selon les cas) s'agissant précisément de :

- la participation au financement de la formation professionnelle continue,
- la réduction applicable aux charges sociales patronales versées au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des maladies professionnelles et des allocations familiales,
- la déduction forfaitaire de charges sociales patronales sur les heures supplémentaires,
- l'exonération de cotisations sociales des apprentis,
- la cotisation au fonds national d'aide au logement.

Pour éviter que ces entreprises soient pénalisées dès lors qu'elles atteindraient ou franchiraient les seuils précités à partir du 1^{er} janvier 2011, le présent amendement vise à proroger ces mesures pour l'année 2011.

LA COMMISSION HANDICAP

Jean-Paul PUGET



La 14^{ème} semaine pour l'emploi des personnes handicapées s'est déroulée du 15 au 21 novembre 2010. Le MEDEF se mobilise fortement chaque année au niveau national en proposant toute une série d'actions afin d'informer les chefs d'entreprise sur l'emploi des personnes handicapées.

Il ne fait aucun doute que les PME de 20 à 49 salariés, afin d'éviter de verser une surcontribution à l'Agefiph rencontrent des difficultés dans la mise en place d'une « action handicap » dans leur entreprise.

Afin de répondre à toutes vos questions, nous avons mis en place une Commission Handicap au sein de l'UPE34/MEDEF. Cette commission composée de chefs d'entreprise bénévoles, Jean-Paul Puget, Frantz Pujol, Sandrine Roger et Lilian Pitault, a établi et distribué un questionnaire à l'attention des chefs d'entreprise.

Si 75 % des adhérents interrogés non concernés par cette obligation sont malgré tout sensibles à l'emploi ou au maintien de l'emploi de personnel handicapé, 57 % d'entre eux n'ont pas connaissance des avantages liés à ces embauches, ainsi que des aides financières permettant l'accessibilité de ce personnel. C'est pourquoi, l'une des tâches de la commission est d'établir un fascicule explicatif à destination de ces entreprises.

Si vous souhaitez les aider, intégrer la commission ou apporter une aide financière, n'hésitez pas à nous contacter au 04.67.69.16.06.

Commission Handicap au sein de l'UPE34/MEDEF

URSSAF



Félicitations à Jacky VESPER qui vient d'être élu à la Présidence de la COMMISSION DE RECOURS A L'AMIABLE DE L'URSSAF par 13 voix contre 5 au candidat de la CGPME.

Cette commission, strictement paritaire – 2 représentants des employeurs, 2 représentants des salariés – est chargée d'examiner les dossiers relatifs à la remise de majorations de retard, qui ne relèvent plus de la compétence du Directeur, des dossiers relatifs aux litiges entre les URSSAF et les entreprises concernant l'assiette des cotisations, et les dossiers relatifs aux contestations des décisions initiales dans le cadre de la procédure du rescrit social.

ligne roset®



C'EST UN PUZZLE.

Le canapé "Confluences" de Philippe Nigro.

**DOMUS
VIVENDI**

Concessionnaire ligne roset
LATTES (à côté de Castorama)
Tél. 04 67 65 24 96
www.domus-vivendi.fr

BIENVENUE DANS VOTRE NOUVELLE AGENCE



C'est en pensant à vous et à vos besoins que nous avons créé

l'Agence Montpellier Entreprises.

Ici, nous regroupons les compétences pour répondre à toutes vos préoccupations.

Agence Montpellier Entreprises

Rond-point de l'Europe
ZAC des Dèves de la Condamine
34 430 Saint-Jean de Védas
Tél : 04 99 51 59 92

contact@sud.banquepopulaire.fr

**BANQUE POPULAIRE
DU SUD**



Agence
PIXART
IMAGES
COMMUNICATION
un nouveau regard sur votre image

conseil en communication |
studio de création |
site internet |
photographie publicitaire |

Contact | 06 76 80 28 67 |

imprimerie
CLÉMENT

Ensemble, construisons votre image.

Cartes commerciales, publicitaires,
tête de lettre cartes postales, adhésives,
papier recyclé, liasses

fiches A4, A5, dépliant,
plaquette, chemise à rabats,
brochure A4, A5, bloc notes,

affiches, calendriers, sets de table,
enveloppe, flyers, bâches...
Studio de création graphique.

IMPRIM'VERT®

Rue des Pommiers - Avèze - 30120 Le Vigan - BP 21055 - 30123 Le Vigan cedex
tél : 04 99 52 52 32 - fax : 04 99 52 52 31 - devis@clementimprimeurs.fr
www.clementimprimeurs.fr

LES COMMISSIONS DE L'UPE34/MEDEF

Les commissions de l'UPE34/MEDEF s'intéressent à des sujets divers et vous trouverez certainement celle qui vous donnera envie de vous impliquer dans la vie de votre syndicat et de venir partager vos expériences et vos idées. La liste ci-dessous comporte l'ensemble des groupes de travail que nous vous proposons :

- Commission des Mandats
- Commission Développement recrutement
- Commission Handicap
- Commission Ecole-Entreprise
- Commission Juridique
- Commission Relations avec les syndicats
- Commission Veille sociale
- Commission Commerce
- Commission Communication
- Commission Aménagement du territoire
- Commission « Organisation soirée prestige »
- Commission Création et Transmission d'entreprise
- Commission Formation
- Commission Tourisme
- Commission Développement économique des TPE/PME
- Commission Grandes Entreprises

MAISON DE L'EMPLOI

Les communautés de communes du Clermontois, de la Vallée de l'Hérault et du Lodévois et Larzac, l'Etat et le Conseil Général de l'Hérault ont souhaité dès 2005, offrir au territoire du Pays Cœur d'Hérault, un outil destiné à maintenir et développer l'emploi. La Maison de l'Emploi du Pays Cœur d'Hérault a donc démarré son activité en février 2006 avec le projet d'articuler son travail en complémentarité avec les actions existantes et la volonté d'éviter les redondances.

Recherchant l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, les missions de cette association s'organisent autour de l'observation des mutations socio-économiques, l'organisation d'événements sur l'emploi, la formation, l'orientation, la découverte des métiers, la mise en œuvre d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale, la lutte contre la fracture numérique, etc...

C'est un outil d'aide à la décision qui implique et fédère les décideurs politiques, les partenaires, les représentants du monde de l'entreprise, le Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, la Mission Locale Jeunes).

Dans un contexte économiquement difficile, l'ensemble des acteurs trouve un lieu de concertation, de coordination pour la définition de projets de territoire. La Maison de l'Emploi optimise

les énergies et les ressources grâce au partage d'expériences, aux échanges d'idées et fonctionne autour du principe de mutualisation. Elle permet de définir un plan d'actions concerté pour préparer l'emploi de demain.



Retrouvez toutes les informations sur les données économiques, les démarches, les informations pour construire votre projet sur le site : www.emploi-coeur-herault.fr

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS

LE SERVICE JURIDIQUE

Notre service juridique, fort de 18 consultants, est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, droit du travail, droit des affaires, fiscalité, contentieux social et commercial. Vous bénéficiez ainsi d'un service de qualité.

LE POINT D'ACCUEIL AGEFICE



Vous êtes inscrit au RSI en qualité de travailleur indépendant, VOUS COTISEZ au titre de la formation professionnelle, VOUS AVEZ BESOIN d'une formation, VOUS POUVEZ bénéficier d'une prise en charge par l'AGEFICE.

Un grand nombre d'entre vous l'ignore encore. Appelez-nous et renseignez-vous sur les critères pédagogiques et financiers.

Un cadre de travail idéal dans un lieu unique



Séminaires

(personnalisés, nombreuses activités)

Événements professionnels

Repas d'affaires

Soirées privées

Hôtel Le Méditerranée

Restaurant Le Prose

277, allée du Vaccarès
34280 LA GRANDE MOTTE

Tél. 04 67 56 53 38

www.hotellemediterranee.com

AGENDA

MARS
OCTOBRE / 2011

En dehors de nos rencontres habituelles, vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas les rendez-vous suivants :

MARDI 22 MARS

► 8h30

« *Quel soutien les entreprises régionales peuvent-elles attendre du système bancaire* »
avec la participation de Jean-Pierre TROISVILLE Président du Comité Régional des Banques

JEUDI 31 MARS

► 18h00

« *RSI et étalement des cotisations sociales* »
avec la participation de Monsieur Franck BARBE, Directeur de l'Urssaf de l'Hérault et Monsieur Dominique GAREAU, Directeur du RSI

JEUDI 7 AVRIL

► 18h00

« *La CNIL* »

MARDI 12 AVRIL

► 18h00

« *La sécurité* »

avec la participation du Colonel François Agostini commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Hérault

MARDI 24 MAI

► 18h00

« *La cotation des entreprises* »

avec la participation de Roger MARTINEAU, Directeur Régional de la Banque de France

MARDI 7 JUIN

► 18h00

« *Bilan de la crise où en sont les entreprises locales* »

avec la participation des représentants d'OSEO, CAISSE DES DEPOTS, BANQUE DE FRANCE, FEDERATION BANCAIRE, DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES et PREFECTURE

JEUDI 23 JUIN

► à 18h00

Les Estivales du Medef

Le lieu vous sera communiqué ultérieurement *

VENDREDI 16 SEPTEMBRE

► à 17h00

Assemblée Générale du Medef Montpellier-Sète-Centre-Hérault

Suivie d'une soirée PRESTIGE

Le lieu vous sera communiqué ultérieurement *

MARDI 27 SEPTEMBRE

► à 18h00

« *Les procédures collectives* »

avec la participation du Président du Tribunal de Commerce de Montpellier, Monsieur Bruno PASCAL

MERCREDI 12 OCTOBRE

► à 18h00

« *Le Mécénat d'entreprise* » et visite du Musée Jacques Cœur
avec la participation de Laurent DEGUARRA

Toutes ces manifestations se dérouleront dans nos locaux 113 ALLEE JEAN ANOUILH ZAC de Tournezy à MONTPELLIER sauf celles marquées d'un *

VOUS RECEVREZ POUR CHACUN DE CES RENDEZ-VOUS DES INVITATIONS EN TEMPS UTILES

JEANS CENTER®

CHASSEUSE DE JEANS

www.jeanscenter.fr



**OURLETS
GRATUITS
& IMMÉDIATS**

CAP COSTIÈRES & 7 COLLINES À NÎMES

CC GÉANT À ANNECY-SEYNOD

G-Star, Diesel, Pepe Jeans, Le Temps des Cerises, Levi's, Meltin Pot, Wrangler, Lee Cooper, Lee, Airlines, Cheap Monday, Feiyue, Little Marcel, Lyle N Scott, Pull In, Scotch & Soda, Tommy Hilfiger...



GIVENCHY



KLUB

PRÊT-À-PORTER | ACCESSOIRES | BAGAGERIE | HOMME

7, Rue Jacques Cœur - Montpellier - 04 67 29 56 89